

Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le

ID : 084-218400828-20231023-D2023_054-CC

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

NO

COMMUNE DE MORMOIRON

DECISION N° 054/2023

Portant : Contrat service du profil acheteur Marco AW solutions - Agysoft

NOUS, Maire de la Commune de Mormoiron

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2023-003 en date du 16 Janvier 2023 reçue en Préfecture d'Avignon le 19 janvier 2023 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Considérant la proposition de renouvellement pour 3 ans du contrat de prestation de service pour un profil acheteur Marco AW solutions par la société Agysoft pour un montant de 345.00€ HT soit 414.00€ TTC,

DECIDE

Article 1° : d'accepter l'offre de l'entreprise suivante selon les modalités d'intervention et conditions financières selon la proposition annexée :

AGYSOFT

Parc Euromédecine II – 560 rue Louis Pasteur
34 790 GRABELS

Montant de 345.00€ HT soit 414.00€ TTC

Contrat valable pour une durée de 3 ans sur la période du 18/11/2023 au 17/11/2026

Article 2° : Les dépenses sont prévues au budget principal de la collectivité : 2023 et suivants.

Article 3° : En application des dispositions du décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Ce recours peut être déposé sur l'application internet « télérécourse citoyen », en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Article 4° : Monsieur le Maire et Madame la Secrétaire Générale sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera affichée et transmise au Représentant de l'État dans le département (ampliation au Trésor Public de Carpentras), publiée et affichée conformément aux dispositions de l'article L 2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à MORMOIRON, le 23/10/2023.

Date de publication, certifiée
exécutoire le : 24-10-2023



Par délégation du Conseil Municipal

LE MAIRE,

Régis SILVESTRE

